



Syndicat TMT

25/27 rue des Envierges 75020 Paris

☎ 01 44 62 12 35 📠 01 44 62 12 43

☎ 06 66 15 75 93 / 62 47

✉ sudtmt@sudptt.fr

Fiche technique spécial Colis N°1

Retour Agence, la procédure : Réponse commune aux demandes d'explications

« Tu dois indiquer sur ton flasheur l'évènement « **Remis en Distribution** » pour les colis que tu n'as pas pu présenter durant ta tournée. » **FAUX...!!!**

Les procédures Coliposte précisent que le code évènement doit indiquer « **Retour Agence** » pour les colis qui n'ont pu être présentés dans le temps imparti à la vacation.

-L'emport doit se situer dans les normes. **Exemple : pas 50 retours agence pour un emport de 80 colis.**

-Tu dois respecter tes horaires de travail pendant la vacation.

-Ta hiérarchie te demande de fournir tes explications sur les « Retours Agence ».

Voici un exemple de réponse à fournir à la Demande d'explication.

La procédure de livraison Coliposte veut que les colis non présentés dans le temps imparti à la vacation soit flashé en évènement « **Retour Agence** ». J'ai donc appliqué la procédure Coliposte.

Si la direction locale ne veut plus que les agents respectent cette procédure de livraison, le personnel du site souhaite en être informé par une note interne, précisant de flasher les Colis en Redistribution pour le lendemain (**RD**). Ce qui engage son entière responsabilité et qui est hors procédures.

Pour plus d'informations ou précisions contactez nous à la permanence ou sur nos portables à tout moment.

À archiver avec les prochaines fiches techniques sur les droits des travailleur-euse-s.